

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
22 mai 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 28 MAI 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAUULT), Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Didier TOUBIN, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Didier DANEL, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Didier TOUBIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Didier DANEL a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Umberto CHETTA a donné pouvoir à Dominique VERET.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian MARCHISET a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/24/70 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION POUR L'EVACUATION ET LE
TRAITEMENT DES BOUES, LE BROYAGE DE DECHETS VERTS, LE TRANSPORT DES BOUES ET LE
COMPOSTAGE**

Vu les articles L2124-2, R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en
procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2024 ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Considérant la nécessité de renouveler les prestations pour l'évacuation et le traitement des boues, le broyage de déchets verts, le transport des boues et le compostage sur le territoire de la collectivité ;

Considérant qu'une consultation allotie en 3 lots a été lancée le 16 avril 2024 et que des offres sont parvenues des entreprises BIODEPE, CR ENERGY et SEDE ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 de ce marché à l'entreprise BIODEPE jugée la mieux-disante pour la somme de 187 980 € HT – 206 778 € TTC pour la période initiale de deux ans et 93 990 € HT – 103 389 € TTC pour chacune des reconductions,

- **ATTRIBUE** le lot n°2 de ce marché à l'entreprise BIODEPE jugée la mieux-disante pour la somme de 53 630 € HT – 64 356 € TTC pour la période initiale de deux ans et 26 815 € HT – 29 496.5 € TTC pour chacune des reconductions,

- **ATTRIBUE** le lot n°3 de ce marché à l'entreprise BIODEPE jugée la mieux-disante pour la somme de 8 300 € HT – 9 960 € TTC pour la période initiale de deux ans et 4 150 € HT – 4 565 € TTC pour chacune des reconductions,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

